

Quelques rappels de la commission sportive.

Un joueur ne peut participer à un match de championnat s'il est entré en jeu lors de la dernière rencontre disputée par l'une des équipes supérieures de son club, lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel, de football à 11, le même jour ou dans les 24 heures suivantes.

Ne peuvent entrer en jeu, lors des 5 dernières rencontres de championnat, plus de 3 joueurs qui ont effectivement joués au cours de la saison tout ou partie de plus de 10 matches de championnat dans l'ensemble des équipes supérieures.

Un joueur qui a effectué tout ou partie de plus de 10 matches au sein d'une équipe ne peut descendre que dans l'équipe immédiatement inférieure lors des 5 dernières rencontres de championnat.

André NIO